

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 1342**présenté par
M. Jacob-----
ARTICLE 10

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'éco-conduite »,

les mots :

« la conduite respectueuse de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel d'harmonisation avec le libellé retenu à d'autres articles du projet de loi.